



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

**Aménagement du parking des Brizeaux - Marché n°05222A006 -
Décision de poursuivre les travaux**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060377

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre de l'aménagement du parking des Brizeaux, un marché VRD a été conclu avec l'entreprise Arnaud TP pour un montant de 87 906,00 € TTC.

Au vu de la présence du rocher dans les couches superficielles du sol apparue en cours d'exécution des travaux, il est nécessaire de remédier à un supplément de terre végétale, à hauteur de 270 m³ au prix unitaire de 13 € HT, pour garantir une meilleure pérennité des végétaux.

Il en résulte une plus value de 3 510 € HT, soit 4 197,96 € TTC qui induit une augmentation du marché initial de 4,788 %.

La dépense est inscrite au chapitre 23 - Fonction 8231 – Article 2312.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser la poursuite des travaux en application de l'article 118 du Code des Marchés Publics et conformément à l'article 3.2 du CCAP (augmentation de la masse de travaux en deça du seuil de 5 %). La décision de poursuivre sera notifiée par ordre de service au titulaire du marché.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)